



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-253

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2019

# Sommaire

## Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-07-23-008 - Arrêté de délégation de signature du directeur du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris regroupant les hôpitaux Bichat, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Adélaïde-Hautval, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal et Robert- Debré en date du 23 juillet 2019 (10 pages) Page 3

75-2019-07-23-009 - Arrêté de délégation de signature du Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris » regroupant les Hôpitaux Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau et Adelaïde Hautval, Saint Louis, Lariboisière, Fernand Vidal et Robert Debré en date du 23 juillet 2019 (4 pages) Page 14

75-2019-07-22-006 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique de la Directrice par intérim du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon, en date du 22 juillet 2019 (8 pages) Page 19

75-2019-07-22-007 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés de la Directrice par intérim du Groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université Regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon en date du 22 juillet 2019 (2 pages) Page 28

## Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2019-07-08-020 - Décision du 8 juillet 2019 portant délégation de signature du Directeur Général de la Caisse d'allocations Familiales à Mme Christelle Pateloux (3 pages) Page 31

## GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-01-003 - Délégation de signature n° 2019-025 concernant la Direction des Ressources Humaines, de la Formation, des Ecoles et de la Documentation (6 pages) Page 35

## Préfecture de Police

75-2019-07-23-007 - Arrêté n°2019-00637 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police. (2 pages) Page 42

# Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-07-23-008

Arrêté de délégation de signature du directeur du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris regroupant les hôpitaux Bichat, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Adélaïde-Hautval, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal et Robert-Debré en date du 23 juillet 2019

## Arrêté de délégation de signature

Le directeur du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris regroupant les hôpitaux Bichat, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Adélaïde-Hautval, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal et Robert-Debré,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directeur n°2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Eve PARIER, directrice placée auprès du directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris en qualité d'adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Madame Hélène GILARDI, directrice placée auprès du directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris en qualité d'adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

#### Article 2

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, délégation est donnée à :

- Monsieur Ladislav KARSENTY, directeur délégué à la coordination du projet médical et des coopérations du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, et Monsieur Ladislav KARSENTY, directeur délégué à la coordination du projet médical et des coopérations du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Florent BOUSQUIE, directeur des hôpitaux Saint-Louis et Robert-Debré,
- Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,
- Madame Pauline MAISANI, directrice des hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord,

A l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

### **Article 3**

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Pauline MAISANI, directrice des hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Pauline MAISANI, délégation est donnée à :

- Monsieur Arnaud GIRAUDET, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Pauline MAISANI a reçu délégation de signature, au titre de ses fonctions de directeur de l'hôpital Beaujon ;

### **Article 4**

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Florent BOUSQUIE, directeur des hôpitaux Saint-Louis et Robert-Debré, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Florent BOUSQUIE, délégation est donnée à :

- Monsieur Romain DUVERNOIS, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Florent BOUSQUIE a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur adjoint des hôpitaux Saint-Louis et Robert-Debré.

### **Article 5**

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Bénédicte ISABEY, délégation est donnée à :

- Monsieur Pierre BOSSER et Monsieur Clément CORRIOL, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Bénédicte ISABEY a reçu délégation de signature.

#### Article 6

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Ludovic TRIPAULT, chargé de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

#### Article 7

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Florence KANIA, directrice chargée des hôpitaux Bretonneau et Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

#### Article 8

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Ladislav KARSENTY, directeur délégué à la coordination du projet médical et des coopérations du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Olivier VILAIN, directeur des investissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Aline COUDRAY, directrice déléguée au pilotage et de la transformation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gilles DULUC, directeur de la recherche et de l'Innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2,6,7,8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Franck FOUCHERE, directeur du système d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Virginie BARRABE, directrice de la communication du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Karine JOY-HALPHEN, directrice du mécénat, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

## Article 9

Délégation de signature est donnée à :

- Madame le Dr Marie-Pierre DILLY, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjoint, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

## Article 10

En cas d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Samia IBGAZENE, directrice des ressources humaines adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Johanne MENU, directrice des ressources humaines adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Hélène GENDREAU, directrice des ressources humaines adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Monsieur Pierre BOSSER, directeur des ressources humaines adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Nathalie FAURE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pauline KERIGNARD, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Sylviane GAUTRAND, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hakima AOUICI, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Delphine RENIER, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Grégory SOFIKITIS, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 11**

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Pierre ROSMORDUC, directeur des finances adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Claire DECOUTY, directrice des finances adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Juliette de CORBIERE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Josette GASCON, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie GEORGE, Attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

#### **Article 12**

En cas d'empêchement de Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Stéphane GOUPIL, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Laure BAROUILLET attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marie-Claude BOURGOIN, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Sophie VIANE, Adjointe des Cadres Hospitaliers, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 13**

En cas d'empêchement de Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Aline COUDRAY, Directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les

matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sonia BERNICOT, Directrice des achats, service économique et logistiques adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marie-Claude MANOIR, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Caroline CUVELIER, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Christelle PREDINAS, Responsable du service achat des hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Adélaïde-Hautval, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, et directrice des hôpitaux Bretonneau et Adélaïde Hautval à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Ludovic TRIPAULT, coordonnateur général des soins adjoint du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris et directeur de l'hôpital Louis Mourier, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Anita FOUREAU, coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Robert Debré, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valérie MORISSE, coordonnatrice générale des soins adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Lariboisière et Fernand Widal, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Myriam CHEVILLARD, coordonnatrice générale des soins adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris et coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Maria DEVAUD, coordonnatrice générale des soins adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris et coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Bichat-Claude Bernard, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Karine CORBRION, coordonnatrice générale des soins adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris et coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci

uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 15**

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier VILAIN, directeur des investissements du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à

- Monsieur Moussa TOURE, directeur grands projets et organisation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Benoît CHABANEL, directeur adjoint investissements et maintenance du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

**Et**

- Monsieur Anthony HAMON, adjoint équipements secteur ouest du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valère GRIOT, ingénieur conducteur d'opération secteur centre du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Blandine SCHAAF, adjoint équipements secteur est, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 16**

En cas d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHERE, directeur des systèmes d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Olivier SAVIN, directeur adjoint du système d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-François KERVINIO, directeur adjoint du système d'information du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes

ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 17**

En cas d'empêchement de Monsieur Gilles DULUC, directeur de la recherche et de l'Innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Audrey JAFFRELO, responsable de cellule recherche et innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

#### **Article 18**

En cas d'empêchement de Madame Virginie BARRABE, directrice de la communication du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Line N'GUYEN, directrice de la communication adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Doriane ALLAIN, directrice de la communication adjointe du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

#### **Article 19**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer dans les hôpitaux Adélaïde-Hautval, Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Maryline ACREMENT, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Soumaya ALILI, Directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- Nasera ATHMANI BENTAHAR, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins ;
- Elise BEROLATTI, Directrice d'hôpital ;
- Camille CHINON, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Christel COEURDEROY, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Pierre-Christophe CATHELIN, Directeur d'hôpital ;
- Karine CORBRION, Directrice des Soins ;
- Aline COUDRAY, Directrice d'hôpital ;
- Valérie COURAGE, Cadre de Santé ;
- Maria DEVAUD, Coordinatrice Générale des Soins ;
- Julie DIGEON, Directrice d'Hôpital ;

- Cindy DUCHAMP, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Soraya FEKKAR, Directrice d'IFSI ;
- Dalila FLICI, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Danielle GAREL, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Hélène GENDREAU, Directrice d'hôpital ;
- Arnaud GIRAUDET, Directeur d'hôpital ;
- Inès GRAVEY, Directrice d'Hôpital ;
- Lydia GUILLERME, Cadre de Santé ;
- Anthony HAMON, Ingénieur Biomédical ;
- Samia IBEGAZENE, Directrice d'hôpital ;
- Audrey JAFFRELO, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Florence KANIA, Directrice des Soins ;
- Sylvie KARCHER, Cadre de Santé ;
- Claire LHOMOND, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Marcel MALOR-NERINY, Responsable RH ;
- Hamida NEHAL, Cadre de Santé ;
- Sébastien LIONI, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Pauline MAISANI, Directrice d'Hôpital ;
- Sabrina MESLEM, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Marie NOBILI, Adjoint des Cadres Hospitaliers ;
- Isabelle NYOBE NLEND, Cadre de Santé
- Henri PHAM, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Carole PREVORS, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Saida RACHID, Cadre de Santé ;
- Pierre ROSMORDUC, Directeur d'Hôpital ;
- Béatrice ROUYER, Cadre de Santé ;
- Nathalie SERFAS, Ingénieure biomédicale ;
- Christelle SOUPRAYA ; Adjoint des Cadres Hospitaliers ;
- Catherine TARDY, Directrice d'hôpital ;
- Fatima THOR, Directrice des soins ;
- Julie THUILLEAUX, Directrice d'hôpital ;
- Ludovic TRIPAULT ; Directeur des Soins ;
- Franck VALY, Ingénieur informatique ;
- Marc VANICATTE, Ingénieur biomédical ;
- Sophie VIANE, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Marie WARNIER, Directrice d'hôpital.

## Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital Robert-Debré en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Sonia BERNICOT, directrice d'hôpital.
- Jihane BENDAIRA, directrice d'hôpital ;
- Claire DECOUTY-BERNABEU, attaché d'administration hospitalière principal ;
- Anita FOUREAU, Directrice des Soins ;
- Shpreza LUZHA, adjoint des cadres hospitaliers ;
- Johanne MENU, directrice d'hôpital ;
- Stéphane POIGNANT, ingénieur hospitalier ;
- Blandine SCHAAFF, ingénieur hospitalier ;
- Marc YVON, directeur d'hôpital.

## Article 21

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Nord-Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand Widal en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Hakima AOUICI, Attachée d'administration hospitalière ;
- Laure BAROUILLET, Attachée d'administration hospitalière ;
- Pierre BOSSER, Directeur d'hôpital ;
- Marie-Claude BOURGOIN, Attachée d'administration hospitalière ;
- Florent BOUSQUIE, Directeur d'hôpital ;
- Sébastien BRION, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Clément BRUNON, Ingénieur hospitalier ;
- Myriam CHEVILLARD, Directrice des Soins ;
- Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital ;
- Juliette de CORBIERE, Attachée d'administration hospitalière
- Bérengère DEFORGE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Gilles DULUC, Directeur d'hôpital ;
- Antoine DRO, Ingénieur biomédical ;
- Romain DUVERNOIS, Ingénieur hospitalier ;
- Josette GASCON, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marcel GRAU, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Arnaud GUILLET, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Christophe HOUZE, Directeur des Soins ;
- Bénédicte ISABEY, Directrice d'hôpital ;
- Ladislav KARSENTY, Directeur d'hôpital ;
- Marie-Claude MANOIR, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Line N'GUYEN, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marion RENON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Joëlle SUC, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laure TREVISAN, Ingénieure hospitalière ;
- Emmanuel WAISS, Attaché d'Administration Hospitalière.

## Article 22

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

**Vincent-Nicolas DELPECH,**

**Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire  
AP-HP.Nord-Université de Paris**

# Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2019-07-23-009

Arrêté de délégation de signature du Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris » regroupant les Hôpitaux Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau et Adelaïde Hautval, Saint Louis, Lariboisière, Fernand Vidal et Robert Debré en date du 23 juillet 2019

Arrêté de délégation de signature

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris » regroupant les Hôpitaux Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau et Adelaïde Hautval, Saint Louis, Lariboisière, Fernand Vidal et Robert Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- Madame Hélène GILARDI, Adjointe au directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire «AP-HP.Nord-Université de Paris »
- Madame Eve PARIER, Adjointe au directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire «AP-HP.Nord-Université de Paris »
- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire «AP-HP.Nord-Université de Paris»

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à

- Madame Pauline MAISANI, directrice des Hôpitaux Bichat, Beaujon
- Madame Benedicte ISABEY, directrice des Hôpitaux Lariboisière, Fernand Vidal
- Monsieur Florent BOUSQUIE, directeur des Hôpitaux Saint Louis, Robert Debré
- Monsieur Ludovic TRIPAULT directeur de l'Hôpital Louis Mourier,
- Madame Florence KANIA, directrice des Hôpitaux Bretonneau et Adelaïde Hautval

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris ».

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques
- Madame Sonia BERNICOT, directrice des approvisionnements, des services économiques et logistiques adjointe, directrice des achats
- Madame Aline COUDRAY, directrice déléguée au pilotage de la transformation, directrice des approvisionnements, des services économiques et logistiques adjointe

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directeur modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris », comme suit:

Pour la Cellule marchés :

- Madame Danielle GAREL, responsable Cellule marchés
- Monsieur Jean-Baptiste TOLSA, responsable Cellule marchés

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements et de la maintenance

- Monsieur Olivier VILAIN, directeur investissements et maintenance
- Monsieur Moussa TOURE, directeur grands projets et organisation
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Benoit CHABANEL, directeur adjoint investissements et maintenance

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

- Anthony HAMON, adjoint équipements secteur ouest
- Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre
- Valère GRIOT, ingénieur, conducteur d'opération secteur centre
- Blandine SCHAAFF, adjointe équipements secteur est
- Arnaud CAREL, ingénieur, conducteur d'opération secteur est
- Mickaël VERBRUGGHE, ingénieur, conducteur d'opération secteur est

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction approvisionnements, des services économiques et logistiques :

- Madame Marie-Claude MANOIR, responsable service achat
- Madame Christelle PREDINAS, responsable service achat
- Madame Caroline CUVELLIER, adjointe au responsable service achat
- Monsieur Patrick DIDIER, adjoint au responsable service achat

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction des systèmes d'information :

- Monsieur Franck FOUCHERE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHERE, délégation est donnée à Monsieur Olivier SAVIN, directeur du système d'information adjoint, Monsieur Jean-François KERVINIO, responsable projet et applications, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des finances et du contrôle de gestion :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée à Monsieur Pierre ROSMORDUC, directeur des finances adjoint, à Madame Claire DECOUTY directrice des finances adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, délégation est donnée à Madame Samia IBEGAZENE directrice des ressources humaines adjointe, à Madame Hélène GENDREAU directrice des ressources humaines adjointe, à Madame Johanne MENU directrice des ressources humaines adjointe, à Monsieur Pierre BOSSER directeur des ressources humaines adjoint, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Gilles DULUC directeur de la recherche, de l'innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DULUC, délégation est donnée à Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Audrey JAFFRELO, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 13, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Monsieur Stéphane LAFFON, directeur des affaires médicales, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LAFFON, délégation est donnée à Madame Johanne MENU, directrice des affaires médicales adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

**ARTICLE 5** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**ARTICLE 6** : Les arrêtés de délégation de signature n°75-2018-02-15-013 du 16 février 2018, n°75-2019-05-06-013 du 6 mai 2019 et n°2017-19 du 8 décembre 2017 sont abrogés.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

**Vincent-Nicolas DELPECH,**

**Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire  
AP-HP.Nord-Université de Paris**

# Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-07-22-006

## Arrêté de délégation de signature

pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé  
publique de la Directrice par intérim du Groupe

*Arrêté de délégation de signature de Christine Walty, directrice par intérim du Groupe  
hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université*

regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix,

Saint-Antoine, Tenon,

Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon, en date

du 22 juillet 2019

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice par intérim du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2019-07-17-015 du 17 juillet 2017 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Marie-Anne RUDER, adjointe, par intérim, à la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- Renaud PELLÉ, secrétaire général, par intérim, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 17 juillet 2019 susvisé.

**ARTICLE 2** :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;

- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H, I) ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;

- **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).

- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F points : 1, 2, 4 et 5, paragraphe H : point 4) ;

- **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins,  
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).

- **Mme Agnès PETIT**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

#### **ARTICLE 4 :**

##### **Direction des achats, logistique et développement durable**

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et M. Lyonel VERLEY**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Cécile MARCHAL**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **M. Jean-Paul COUBARD**, ingénieur en chef, **Mme Lydie MAUDIEU**, faisant fonction d'ingénieur, **M. Emmanuel CLAUDIN**, **M. Pascal PAIMPARAY**, **M. Fabien BELHOMME**, **Mme Valérie POIRIER-BURTIN**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT**, **M. Daniel HAYOT**, **M. Yann LAZARDEUX et M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers, **Mme Véronique HOANG**, adjointe administrative (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation) ;
- **Mme Cécile MARCHAL**, **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachées d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

### Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Olivier PARIS**, directeur adjoint et **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Christine CRESPO**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Sylvie FELDEN**, **Mme Solène LAMBERT** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Bénédicte BALOCHE**, **M. Bruno BISIAUX** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6 uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas JOULOU** et **M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **M. Bruno QUELLEC** et **Mme Sarah BALTAZE**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;
- **M. Victor TERRINE**, chargé de mission (paragraphe B : points 4, 6, 9, 10, 11, 26 et 32) ;
- **Mme Chantal DESHAYES**, adjoint des cadres hospitalier (paragraphe B : points 8, 27 et 28) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

### Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice adjointe, adjointe à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients,
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions,
- **Mme Valérie DROUVOT**, **Mme Nadia FLEURY** et **Mme Françoise LAMBERDIERE**, cadres supérieurs de santé,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, alinéa 1 et 2, paragraphe H : points 2 et 3, paragraphe I).

### Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Marie-Liesse LEFRANC** et **M. Pierre MARGAIN**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Lucie HAMON**, attachée d'administration à la direction des ressources financières, à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

#### **Direction des soins**

En cas d'empêchement de **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins,
- **Mme Anne BOURBON, M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS et Mme Sylvie SAUVAGE**, directeurs des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Fabienne MARION et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

#### **Direction des affaires et ressources médicales, coopération**

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et G),
- **Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane HENIN et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions,
- **Mme Christine BRUN, Mme Vanessa KATTY et Mme Nathalie OROFIAMMA**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

#### **Direction de la recherche et de l'innovation**

En cas d'empêchement de **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Tatiana AKAKE**, ingénieur recherche et adjointe à la directrice de la recherche et de l'innovation,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Mathilde LEFÈVRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe G : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

#### **Direction des investissements et services numériques**

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pascal SOUBIGOU**, ingénieur général chargé de la direction des investissements, et adjoint au directeur des investissements et des services numériques ;
- **M. Michael AUCOUTURIER**, ingénieur en chef chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;

- **M. Alain LE HEN**, ingénieur général chargé de mission, chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **Mme Eve BOUDON**, Ingénieur en chef, adjointe au directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Annie BOISSON**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Virginie PRUNIER**, ingénieur en chef chargée de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7, et paragraphe H, point 4).
- **M. Christophe DARRET et M. Arnaud VOGT**, ingénieurs en chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F : points 1, 2, 4 et 5, et H : point 4) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN**, directeur des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène FAUSSER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix.

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Pascale FRAISSE**, directrice des soins,
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins,
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Rothschild.

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,

- **Madame Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,
- **Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT**, ingénieur,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme **Marie-Anne RUDER**, Directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Aurélien MOLLARD**, directeurs adjoints,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

## **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

### Site Charles Foix :

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;  
Mme Françoise ERTEL, directrice de l'IFSI du site de la Pitié-Salpêtrière ;  
Mme Nathalie BONNET, Mme Béatrice LE BALANGER, Mme Sandrine TANQUEREL, attachées d'administration hospitalière, Mme Sylvie SAUVAGE et M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, directeurs des soins.

### Site La Roche-Guyon :

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé, M. Alexandre GUERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

### Site Pitié-Salpêtrière

Mme Hélène de BONNIÈRES, M. Jérôme HUBIN, Mme Mathilde LEFÈVRE, Mme Marie-Liesse LEFRANC, M. Pierre MARGAIN, M. Aurélien MOLLARD, M. Olivier PARIS, Mme Agnès PETIT et M. Lyonel VERLEY, directeurs adjoints, Mme Fabienne MARION, coordinatrice générale des soins, Mme Anne BOURBON, directrice des soins, Mme Jocelyne JOUCHTER, ingénieur, Mme Nathalie CASPERS, Mme Catherine EL KAIM, Mme Lucie HAMON, M. Stéphane HENIN et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière.

### Sites Rothschild - Trousseau :

M. Hervé SECK, directeur adjoint au Siège ;

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER et Mme Aude GOLDSZTEJN, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site Saint-Antoine :

Mme Mélody MARTIN, directrice adjointe au Siège ;

Mme Catherine MACRI et Mme Ellen HERVE, directrices des soins au Siège ;

Mme Yannice ROME et Mme Christelle VIEMONT, attachées d'administration hospitalière au Siège ;

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS, M. Stéphane LAFFON et Mme Marie-Renée TOULLEC, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, M. Arnaud VOGT, ingénieur, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Christine CRESPO et Mme Nadège LAISMAN, attachées d'administration hospitalière, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLON et Mme Julie GRÜNDLINGER, directeurs adjoints au Siège ;

M. Pascal DE WILDE, directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis;

Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, M. Michel JUAN, ingénieur, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier.

**ARTICLE 7 :**

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2019-06-11-001 du 11 juin 2019 est abrogé.

**ARTICLE 8 :**

La directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 juillet 2019



**Christine WELTY**  
Directrice par intérim  
du Groupe hospitalo-universitaire  
AP-HP.Sorbonne Université

# Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-07-22-007

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés de  
la Directrice par intérim du Groupe  
hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université  
Regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles Foix,  
Saint-Antoine, Tenon,  
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon en date  
du 22 juillet 2019

**Arrêté de délégation de signature en matière de marchés**

La Directrice par intérim du Groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université  
Regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles Foix, Saint-Antoine, Tenon,  
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu le code de la commande publique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 Novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeur n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019 modificatif de l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Christine WELTY – Directrice par intérim du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- **Mme Marie-Anne RUDER**, adjointe, par intérim, à la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université,
- **M. Renaud PELLÉ**, secrétaire général, par intérim, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université,

en vue de signer, au nom de la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3, paragraphe F de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 modifié susvisé).

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Anne RUDER, adjointe, par intérim, à la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université, et de Renaud PELLÉ, secrétaire général, par intérim, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université, délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants :

- **Geneviève CLOUARD**, Directrice des achats, du développement durable et de la logistique
- **Jérôme HUBIN**, Directeur des ressources financières
- **Patrick LHERMITE**, Directeur de l'investissement et des services numériques

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3, paragraphe F de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 modifié susvisé), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et de toute mise en demeure et résiliation.

**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 modifié susvisé portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Christine WELTY, Directrice par intérim du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2019-01-16-004 du 16 janvier 2019 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 22 juillet 2019

La Directrice par intérim  
du Groupe hospitalo-universitaire  
AP-HP.Sorbonne Université



**Christine WELTY**

# Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2019-07-08-020

Décision du 8 juillet 2019 portant délégation de signature  
du Directeur Général de la Caisse d'allocations Familiales  
à Mme Christelle Pateloux



Site Paris  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 53 65

## Décision du 08/07/2019 portant délégation de signature

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2315-8, L. 2323-16, L. 2323-46, L. 2325-1, et L. 4614-1 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 23 novembre 2017) ;
- Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

### DÉCIDE

## **Titre I : DELEGATIONS DE SIGNATURE**

### **Article 1**

Délégation est donnée à Christelle Pateloux, directrice du département de l'optimisation au sein du Secrétariat général, pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

- la correspondance courante du Secrétariat général ;
- les engagements de dépense (créations, modifications et annulations) d'investissement et de fonctionnement de toute nature et sans limitation de montant ;
- la commande de tous achats d'investissement et de fonctionnement ;
- L'ordonnancement des bordereaux, ordres de paiement, ordres de dépense, ordres de recette, ordres de reversement (créations, modifications, et annulations) de toutes dépenses d'investissement et de fonctionnement ;
- les validations du service fait ou la réception des biens et services livrés ;
- les ordres de mission du personnel en métropole emportant validation des états de frais du personnel ;
- les formulaires de remise et de restitution de matériel hors informatique et hors téléphonie ;
- les bons de livraison ;
- la validation des états de frais du personnel ;
- la signature des virements de crédits budgétaires non soumis au Conseil d'administration ;

### **Article 2**

En l'absence du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint ainsi que du Directeur des affaires juridiques et de la commande publique, délégation supplémentaire est donnée pour :

- l'ordonnancement des bordereaux, ordres de paiement, ordres de dépenses, ordre de recette, ordres de reversement (créations, modifications et annulations) des dépenses de personnel (paie, charges sociales, etc...) ;
- les ordres de mission du personnel emportant validation des états de frais du personnel ;
- après visa du contrôleur général économique et financier, les contrats de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée à l'exception de ceux concernant les agents de direction.

## **TITRE II : DELEGATIONS DE POUVOIR**

### **Article 1**

De déléguer, en cas d'empêchement du Secrétaire général et de son adjoint, une partie de ses pouvoirs à Christelle Pateloux pour, dans le cadre de ses fonctions, représenter le Directeur général en qualité de président du comité d'entreprise et du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail et dans les relations sociales avec les délégués du personnel de l'établissement public.

Dans le cadre de cette délégation permanente de pouvoir de représentation et compte tenu de ses compétences professionnelles, Christelle Pateloux sera investie de l'intégralité des pouvoirs normalement dévolus au Directeur général de la Cnaf dans ses relations avec le

comité d'entreprise, le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail et les délégués du personnel du site conformément aux dispositions du code du travail.

Pour l'accomplissement de ses missions, Christelle Pateloux disposera de tous les moyens matériels, techniques et financiers nécessaires.

A cet égard, s'agissant du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, Christelle Pateloux pourra engager les dépenses utiles à la bonne exécution de la présente délégation dans la limite de 130 000 € H.T.

La présente délégation ne peut faire l'objet d'aucune subdélégation.

Le délégataire accepte les délégations de pouvoir qui lui sont confiées en toute connaissance de cause, en connaît et en accepte les conséquences.

## **Article 2**

La présente délégation de représentation est consentie pour une durée indéterminée et pourra être révoquée à tout moment.

## **TITRE III : APPLICATION**

### **Article 1**

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

### **Article 2**

Le Secrétaire général et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

## **TITRE IV : PUBLICATIONS**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ».

Fait à Paris le 08/07/2019,

Le Directeur général  
Vincent Mazauric

**SIGNÉ**

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-01-003

Délégation de signature n° 2019-025 concernant la  
Direction des Ressources Humaines , de la Formation, des  
Ecoles et de la Documentation

Délégation n° 2019-025

**DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,  
DE LA FORMATION, DES ECOLES ET DE LA DOCUMENTATION**

Le Directeur par intérim,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35.
- Vu l'arrêté N°DOS/2018 – 1882 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, en date du 9 août 2018, portant création du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, par fusion du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ;
- Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences par intérim, à compter du 01 janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Noémie SCHOEBEL au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Antoine BURNIER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Elsa BOUBERT au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

**D E C I D E**

**➤ Première partie - Dispositions relatives à la direction des ressources humaines**

**Article 1**

Une délégation permanente est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles, courriers internes et externes, et documents se rapportant à l'activité de la Direction des Ressources Humaines, dont :

- la gestion des mouvements (entrées et sorties),
- la gestion des carrières,
- la paie et les déclarations auprès des organismes sociaux,
- les concours,
- les instances,
- les procédures disciplinaires,

- les contentieux,
- la gestion de l'absentéisme,
- la gestion des grèves et des droits syndicaux,
- l'engagement des dépenses gérées par la Direction des Ressources Humaines (dont intérim, frais médicaux, congés bonifiés).

## Article 2

Une délégation permanente, notamment en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Noémie SCHOEBEL, est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Directeur des ressources humaines adjoint**, et à **Madame Elsa BOUBERT, Directrice des ressources humaines adjointe**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents mentionnés à l'article 1.

## Article 3

Une délégation permanente, notamment en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine BURNIER et de Madame Elsa BOUBERT est donnée à **Madame Laurence LEGALLOIS NOVIANT**, à **Madame Hélène BUHANNIC**, à **Monsieur Jordan LEFEVRE, Attachés d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Humaines** à l'effet de signer au nom du Directeur tous les documents mentionnés à l'article 1.

## Article 4

Une délégation permanente est donnée à **Madame Chrystel GORGERIN, Madame Véronique SIRAMY, Madame Charlotte MANOUX, Madame Sabrina AMIMER, Monsieur Gaëtan LOUCHET, Madame Frédérique BASSET, Madame Elodie FAVRE et Madame Béatrice NENNA, Adjoints des cadres hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents suivants :

- les courriers de convocation aux visites médicales,
- les attestations et certificats de travail,
- les réponses négatives aux demandes d'emploi,
- toutes correspondances relatives à l'organisation et à la gestion administrative des concours,
- les états des services, certificats de présence et attestations de salaire et de travail,
- les lettres de rappel, dont celles relatives à l'envoi de justificatifs,
- les courriers de transmission des dossiers au comité médical et à la commission de réforme,
- les dossiers de validation de service,
- les courriers relatifs aux retraites à destination des agents et des organismes de retraite,
- les demandes d'attestation mensuelle d'actualisation,
- les ordres de mission et/ou toutes correspondances liées aux ordres de mission sans frais ou avec frais dans la limite de 50 euros,
- les attestations destinées à Pôle Emploi,
- les conventions de stage,
- les fiches navettes.

## ➤ Deuxième partie - Direction de la formation, des écoles et de la documentation

### Article 5

Une délégation permanente est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines**, afin de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles et documents se rapportant à l'activité du service Formation, Ecoles et Documentation, notamment :

- toute correspondance interne et externe liée à l'activité de la Formation, des Ecoles et de la Documentation, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ce service,
- tous les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité du service formation,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à la formation et relevant de l'article 30-I-8 (achats d'une valeur inférieur à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article 30-1-10 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations de formation.

### Article 6

Une délégation permanente est donnée à **Madame Christine ROBIN, Directrice des soins en charge de la Formation, des Ecoles et de la Documentation** afin de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles et documents se rapportant à l'activité du service Formation, Ecoles et Documentation, comprenant Sainte-Anne Formation (SAF) dont elle assure la direction, et notamment :

- toute correspondance interne et externe liée à l'activité de la Formation, des Ecoles et de la Documentation, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence du service,
- tous les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité du service formation, dont les conventions de stage des étudiants, élèves et stagiaires de la Formation,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à la formation et relevant de l'article 30-I-8 (achats d'une valeur inférieur à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article 30-1-10 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations de formation,
- tous les factures et bons à tirer concernant les annonces publicitaires, le catalogue de formation, mailing électronique et l'hébergement du site catalogue numérisé.

## Article 7

### *Instituts de Formation:*

*IFCS, Institut de Formation des Cadres de Santé*

*IFSI-IFAS Virginie Olivier du site Sainte-Anne*

*IFSI du site du Perray*

Une délégation est donnée à **Madame Christine ROBIN, Directrice des soins en charge de la direction de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Institut de Formation des Aides-Soignants (IFSI-IFAS) Virginie Olivier du site Sainte-Anne et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site du Perray**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles et documents se rapportant aux instituts de formation, notamment :

- toute correspondance interne et externe liée aux instituts, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toute convention de stage des étudiants cadres de santé, des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants,
- les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne,
- les conventions de formation des étudiants cadres de santé, des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants,
- les conventions, documents administratifs, pédagogiques et financiers relatifs à la mise en œuvre du programme ERASMUS,
- les ordres de mission établis dans le cadre des missions de formation,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité de l'IFCS, des IFSI et de l'IFAS,
- toutes les attestations de service fait pour les prestations liées à l'activité de l'IFCS, des IFSI et de l'IFAS,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

## Article 8

### *Service de la Formation Continue*

Une délégation permanente est donnée à **Madame Valérie RUFFROY, Cadre Supérieure de Santé, Coordinatrice de la formation continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous les imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les contrats et conventions de formation continue, autres que marchés publics, concernant le GHU Paris,
- toutes les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent),
- états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité de formation continue du GHU Paris,
- toutes les attestations de service fait liées à l'activité de formation continue du GHU Paris.

4

## Article 9

Une délégation permanente est donnée à **Madame Martine LE MOAL, attachée d'administration hospitalière, responsable du service de la Formation Continue, et à Monsieur Jean-Pierre ANDRIEU, ingénieur en formation responsable de formation pour le développement professionnel continu (DPC)**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous les imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de leur compétence,
- tous les contrats et conventions de formation continue, autres que marchés publics, concernant la formation continue du GHU Paris,
- toutes les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent)
- tous les états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- tous les ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à l'activité de formation continue du GHU Paris et relevant de l'article 30-I-8 (achats d'une valeur inférieur à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article 30-1-10 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations de formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris.

## Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine LE MOAL et de Monsieur Jean-Pierre ANDRIEU, une délégation est donnée à **Madame Elodie COTTIN LOUBARESSE, Adjoint des Cadres Hospitaliers au service de la Formation Continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité courante de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous les imprimés, attestations, certificats, convocations ou rappels aux organismes établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les ordres de missions liés à l'activité de la formation continue.

## Article 11

### ***Bibliothèques Médicales du GHU Paris :***

Une délégation permanente est donnée à **Madame Catherine LAVIELLE, Responsable des Bibliothèques Médicales** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des Bibliothèques Médicales à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord cadre) liées à l'activité des Bibliothèques Médicales pour un montant inférieur à 25.000 € Hors Taxes,

conformément à l'article 30-I-8 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- les commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité des Bibliothèques Médicales,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations concernant l'activité des Bibliothèques Médicales,
- les achats de proximité ou en ligne inférieurs à 1 500 euros avec la carte achat, pour les Bibliothèques Médicales.

### ➤ **Troisième partie - Dispositions finales**

#### **Article 12**

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

#### **Article 13**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur par intérim

Préfecture de Police

75-2019-07-23-007

Arrêté n°2019-00637 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police.



## CABINET DU PRÉFET

### **arrêté n°2019-00637** accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police

#### **Le préfet de police,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. David CLAVIERE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

Vu le décret du 19 avril 2019 par lequel Mme Frédérique CAMILLERI, administratrice civile hors classe, détachée en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud (classe fonctionnelle II) auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, est nommée directrice adjointe du cabinet du préfet de police (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 19 juillet 2019 par lequel M. Carl ACCETTONI, administrateur civil, est nommé sous-préfet, chef de cabinet du préfet de police ;

**arrête**

#### **Article 1**

Délégation permanente est donnée à M. David CLAVIERE, préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au préfet de police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal,

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE, Mme Frédérique CAMILLERI, directrice adjointe du cabinet, est habilitée à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police par l'article L. 2512-7 du code général des collectivités territoriales et par les délibérations du conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même code.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE et de Mme Frédérique CAMILLERI, M. Carl ACCETTONE, chef de cabinet du préfet de police, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du préfet de police.

## **Article 4**

Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 23 juillet 2019

Didier LALLEMENT